

CONSEIL DE LA VALLEE CONSIGLIO REGIONALE DELLA VALLE D'AOSTA

Réf. n. 2313

Aoste, le 2 1 MAR 2013

LETTRE RECOMMANDEE
AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Aux Membres de la IV^e Commission permanente du Conseil:

AGOSTINO Salvatore BIELER Mauro BENIN Anacleto FONTANA Carmela PERRON Livio VIÉRIN Laurent

A l'Assesseur au tourisme, aux sports, au commerce et aux transports

et, p.i.:

Au Président du Conseil de la Vallée

Au Président de la Région

Aux Conseillers régionaux: IMPÉRIAL Hélène PROLA Piero ROSSET Andrea TIBALDI Enrico ZUCCHI Alberto

Au Secrétaire général

Au Bureau des Groupes du Conseil





CONSEIL DE LA VALLEE CONSIGLIO REGIONALE DELLA VALLE D'AOSTA

Objet: Convocation.

J'ai l'honneur de vous informer que la IV^e Commission permanente du Conseil est convoquée pour le mardi 26 mars 2013 - 15h à Aoste, dans la Salle Commissions de la Présidence du Conseil régional, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour suivant:

- 1) Communications du Président.
- 2) Approbation du procès-verbal n° 162 (sommaire) du 8 mars 2013 (annexe envoyée par courriel).

A l'initiative du Gouvernement régional (Assesseur au tourisme, aux sports, au commerce et aux transports)

- 3) Projet de loi n° 227, présenté le 19 mars 2013, portant: "Modificazioni di leggi regionali concernenti il settore dei trasporti e del turismo". Nomination du rapporteur.
- 4) Illustration du projet de loi n° 227 de la part de l'Assesseur Aurelio MARGUERETTAZ.
- 5) Proposition de l'acte administratif, portant: "Approvazione delle graduatorie per la concessione di finanziamenti per la riqualificazione e il potenziamento degli impianti funiviari ai sensi della l.r. 18/06/2004, n. 8. Mandato di incarico di Finaosta S.p.A. per il finanziamento tramite le risorse presenti nel fondo di dotazione della gestione speciale di cui all'art. 11 della l.r. 7/2006. Revoca di contributi concessi con precedenti deliberazioni", présentée le 20 mars 2013. EXAMEN EN SESSION CONSULTATIVE

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P.J.: 2 MB



